

COMPTE-RENDU CNI FORMATION

LE 24/25 NOVEMBRE 2012

10H-19H / 9H-13H

LILLE

PRÉSENTS :

PRÉSIDENT CNI: PHILIPPE VAN RECHEM (INSTRUCTEUR NATIONAL)
CHARGÉ DE MISSION MEFI: KARINE FRISSE (INSTRUCTEUR NATIONAL)
RÉFÉRANTS DE ZONE: LAURENT DUBOST (INSTRUCTEUR NATIONAL)
ERIC CLAISSE (INSTRUCTEUR NATIONAL)
SECRETAIRE : PAULINE RESAL

ABSENTS :

BENJAMIN MAYEN (INVITÉ)
SYLVAIN RENARD (INSTRUCTEUR NATIONAL)
RÉFÉRANTS DE ZONE: LAURENT GAILLARD (INSTRUCTEUR NATIONAL)
THOMAS DE TREBONS (INSTRUCTEUR NATIONAL)
ALAIN HUREAUX (INSTRUCTEUR NATIONAL)
MARC FONTAINE (INSTRUCTEUR NATIONAL)
CHARGÉ DE MISSION MEF2: GILLES RENAISSON (INSTRUCTEUR NATIONAL)

INVITÉS :

FLEURIANE GAUDINO
SYLVAIN GAUDINO
ALEXIA CASADIO (SAMEDI 24 NOVEMBRE 2012)

ORDRE DU JOUR

- ETAT D'AVANCEMENT DES DOSSIERS EN COURS - POINT SUR CNI 2011.
- ÉVOLUTION DES FORMATIONS ENTRAINEURS ET ADAPTATION DU MANUEL DES BREVETS
- BILAN FORMATION INITIATEURS – SUIVI DES VALIDATIONS SUR SITE.
- BILAN FORMATION MEFI – POINT FORMATION – PROBLÈMES RENCONTRÉS.
- BILAN FORMATION MEF2 – AVANCEMENT DES CANDIDATS – PROBLÈMES RENCONTRÉS.
- RÈGLES D'ENCADREMENT : MEF2 ACTIF / INACTIF.
INSTRUCTEUR RÉGIONAL ACTIF / INACTIF
INSTRUCTEUR NATIONAL ACTIF / INACTIF
- RÈGLE DE NOMINATION INSTRUCTEURS.
- RIFAHS NORMALISATION FORMATION ET SUPPORT « OFFICIEL ».

1- ETAT D'AVANCEMENT DES DOSSIERS EN COURS - POINT SUR CNI 2011

- √ **MISE A JOUR DU MANUEL DES BREVETS**
LA MISE À JOUR DU MANUEL DES BREVETS EST ACTUELLEMENT EN COURS PAR LE CNI.
SA MISE EN LIGNE SUR LE SITE DE LA FFESSM DÉPENDS DE L'AVANCEMENT DU TRAVAIL EFFECTUÉ.
KARINE FRISSE EST CHARGÉE DE LA RÉ-ÉCRITURE DU MANUEL DES BREVETS.
- √ **MISE A JOUR DE LA LISTE DES CADRES**
LA LISTE A ÉTÉ MISE À JOUR DÉBUT NOVEMBRE 2012 PAR LE SECRETARIAT CNI EN ÉTROITE RELATION AVEC LES DONNÉES DU SITE DE LA FÉDÉRATION POUR TROUVER LES MANQUES ET AVOIR UNE IDÉE PRÉCISE DU NOMBRE DE MONITEURS EXISTANTS.
- √ **MISE EN LIGNE DE DOCUMENT DE FORMATION SUR SITE DE LA CNHS**
LE SECRETARIAT CNI DOIT ACTIVEMENT METTRE A PROFIT SES COMPÉTENCES EN MATIÈRE DE WEBMASTER (POUR LEQUEL UNE FORMATION LUI A ÉTÉ DISPENSÉ) AFIN DE METTRE EN LIGNE LES DOCUMENTS DE FORMATION QUI LUI SERONT CONFIÉS.
CETTE MISE EN LIGNE POURRA ÊTRE ENVISAGÉE LORSQUE LES DOCUMENTS SERONT PRÊTS À ÊTRE PUBLIÉS.

2- EVOLUTION DES FORMATIONS ENTRAINEURS ET ADAPTATION DU MANUEL DES BREVETS

- √ LORS DE LA DERNIÈRE RÉUNION CNI (2011), FLEURIANE GAUDINO AVAIT PROPOSÉ DANS LE CADRE DE SA FORMATION MEF2, UNE RÉFLEXION SUR UNE NOUVELLE BASE D'ADAPTATION DU TABLEAU DE FORMATION AVEC PROGRESSION INITIATEUR/EFI/EF2 ET TEMPS DE FORMATION.
SUITE AU DÉBAT, L'ENSEMBLE DU MANUEL A ÉTÉ RÉADAPTÉ POUR ÊTRE CONFORME À LA LIGNE DÉCIDÉE.
AFIN DE FINALISER CE TRAVAIL, LAURENT DUBOST PROPOSE DE RÉDIGER LA FICHE DE VALIDATION DE L'UV5 DE MEF2 (DONT IL EST LE RESPONSABLE EN TANT QU'INSTRUCTEUR NATIONAL).

√ **MISE A JOUR COMPOSITION DES JURYS INITIATEUR / MEFI / MEF2**

INITIATEURS : LE JURY DES FORMATIONS DES INITIATEURS DEVRA ÊTRE COMPOSÉ PAR 2 PERSONNES MINIMUM COMPRENANT AUTOMATIQUEMENT SOIT UN EF2 SOIT 2 EFI.

MEFI : LE JURY DES FORMATIONS DES MEFI DEVRA ÊTRE COMPOSÉ PAR 2 PERSONNES MINIMUM. CETTE FORMATION ÉTANT ORGANISÉE AU NIVEAU NATIONAL, LE JURY SERA COMPOSÉ DU PRÉSIDENT DE LA CNHS (OU REPRÉSENTANT) + 1 INSTRUCTEUR NATIONAL OU RÉGIONAL + 1 MEF2.

IL EST RAPPELÉ QU'UN MEFI PEUT FORMER ET DISPENSER DES COURS À UN AUTRE MEFI MAIS NE PEUT PAS LUI DÉLIVRER LE DIPLOME.

MEF2 : UN RESPONSABLE (INSTRUCTEUR NATIONAL) PAR UV :

- UV1 ALEX FUSTER
- UV2 LAURENT DUBOST
- UV3 ERIC CLASSE
- UV4 PHILIPPE VANRECHEM
- UV5 LAURENT DUBOST / ERIC CLASSE (CHANGEMENT DE RESPONSABLE)
- UV6 ALAIN HUREAUX ??

3- BILAN FORMATION INITIATEURS - SUIVI DES VALIDATIONS SUR SITE

- ✓ LES RÉGIONS SONT RESPONSABLES DE LA FORMATION DE LEURS INITIATEURS. ACTUELLEMENT, CERTAINES RÉGIONS N'ONT PAS DE RESPONSABLE DE FORMATION ET LES CANDIDATS NE SAVENT PAS TRÈS BIEN OÙ ET À QUI S'ADRESSER. CHAQUE RÉGION A UN RÉFÉRANT AUQUEL DES INFORMATIONS ET DOCUMENTS SERONT ENVOYÉS POUR CLARIFIER LEUR RÔLE. LEUR MISSION SERA DE FAIRE LE LIEN ENTRE LES CANDIDATS-INITIATEURS, LES ORGANISATEURS DE SESSION, LES PRÉSIDENTS DE RÉGION ET LE CNI.
- ✓ TOUJOURS EN L'ABSENCE D'UN RESPONSABLE DE FORMATION AU NIVEAU RÉGIONAL, LES RÉFÉRANTS SERONT CHARGÉS DE COMMUNIQUER CLAIREMENT LES DATES DE FORMATION AU SECRETARIAT CNI ET DE LUI ENVOYER IMPÉRATIVEMENT LE BORDEREAU DE VALIDATION SIGNÉ EN FIN DE FORMATION.
- ✓ UNE NOUVELLE FICHE D'INSCRIPTION AINSI QU'UN NOUVEAU BORDEREAU DE VALIDATION ONT ÉTÉ CRÉÉES ET SERONT PROCHAINEMENT MIS EN CIRCULATION SUR LE SITE DE LA CNHS.
- ✓ LES RÉFÉRANTS DEVRONT S'ASSURER QUE LES NOUVEAUX INITIATEURS SONT BIEN ENREGISTRÉS PAR LES PRÉSIDENTS DE RÉGION SUR LE SITE DE LA FFESSM.

4- BILAN FORMATION MEFI - POINT FORMATION - PROBLÈMES RENCONTRÉS

- ✓ LA SESSION DE MEFI 2012 A ÉTÉ MOINS BONNE QUE LES ANNÉES PRÉCEDENTES. LA FORMATION A ÉTÉ BIEN DISPENSÉE MAIS LES CANDIDATS SEMBLANT AVOIR MOINS TRAVAILLÉ, ET LES RÉSULTATS L'ONT PROUVÉ (NOTES BASSES COMPARÉ À D'AUTRES SESSIONS).
- ✓ IL Y A 8 CANDIDATS POUR LA SESSION 2013 QUI EST ORGANISÉE À MOIRANS. C'EST PEU. LA PÉRIODE D'INSCRIPTION DES MEFI EST TOUJOURS CONFUSE. LES CANDIDATS S'INCRIVENT À LA DERNIÈRE MINUTE, IL MANQUE TOUJOURS UN GRAND NOMBRE DE PIÈCES AU DOSSIER D'INSCRIPTION, BIEN AU DELA DE LA DATE BUTTOIR.
- ✓ LES MEFI ANTÉRIEURS À 2010 QUI SERONT ENREGISTRÉS DIRECTEMENT DANS LA BASE DE LA FFESSM NE SE VERRONT PAS ATTRIBUER DE CARTE.
- ✓ DES QUESTIONS RESTENT EN SUSPEND CONCERNANT CERTAINS FRAIS DE DÉPLACEMENT DES FORMATEURS DE LA SESSION MEFI 2013.
- ✓ LES WEEK END DE FORMATION POUR LES MEFI SONT INDISPENSABLES ET RECOMMANDÉS, MAIS IL EST TOUTEFOIS POSSIBLE DE PASSER L'EXAMEN FINAL EN CANDIDAT LIBRE

5- MEF2

- ✓ **AVANCEMENT DES FORMATIONS EN COURS:**
 - 4 CANDIDATS SONT EN ATTENTE DE LEUR VALIDATION MEF2
 - 5 CANDIDATS SONT PROCHES DE LA FINALISATION DE LEUR MEF2 AVEC LA VALIDATION PROCHAINE DE LEURS DERNIERS UV.
 - 1 CANDIDAT A ÉTÉ VALIDÉ: FRANCK LEBÈGUE
 - 1 CANDIDAT EST SUR LE POINT DE SORTIR DE LA FORMATION PAR FAUTE DE N'AVOIR PRÉSENTÉ AUCUN UV CETTE ANNÉE.

- ✓ **MISE A JOUR DES SUPPORTS DE COURS DE PHYSIO - UV6**
À LA DERNIERE RÉUNION CNI ALAIN HUREAUX ENVISAGEAIT DE FAIRE UNE MISE À JOUR DES SUPPORTS DE COURS DE PHYSIO POUR QU'ILS SOIENT ADAPTÉS AU HOCKEY SUBAQUATIQUE. LE CNI N'A PAS DE RETOUR DE CES COURS ET NE CONNAIT PAS LEUR ÉTAT D'AVANCEMENT. UNE QUESTION EST POSÉE CONCERNANT LE DOPAGE : NE DOIT-ON PAS PLUTOT EXTERNALISER L'INFORMATION PAR UN INSTITUT SPÉCIALISÉ TEL QUE LE CENTRE DE PRÉVENTION DE LUTTE CONTRE LE DOPAGE ?

6- RÈGLES D'ENCADREMENT: MEF2 - INSTRUCTEURS NATIONAUX/RÉGIONAUX

L'ENCADRANT DES CLUBS DOIT ÊTRE UN MEF2 LICENCIÉ DANS CE MÊME CLUB. QUE FAIRE POUR QU'IL SOIT ACTIF AU SEIN DE SON CLUB ET QU'IL JOUE UN RÉEL RÔLE D'ENCADREMENT ? LAURENT DUBOST ÉTAIT CHARGÉ DE CONTRÔLER LES MEF2 ACTIFS/INACTIFS, CETTE MISSION EST RECONDUITE.

7- RÈGLES DE NOMINATION DES INSTRUCTEURS - VALIDITÉ

✓ **INSTRUCTEUR RÉGIONAL**

L'INSTRUCTEUR RÉGIONAL EST NOMMÉ DANS LA RÉGION OÙ IL EST LICENCIÉ ET DONT IL DÉPENDS PAR LE PRÉSIDENT DE RÉGION (EN FONCTION) APRES AVOIR ÉTÉ PROPOSÉ AU COMITÉ RÉGIONAL. SA MISSION EST LA FORMATION ET LA VALIDATION DES CADRES RÉGIONAUX, RESPONSABLE DES ENTRAÎNEMENTS ET DE LA SÉLECTION DES ÉQUIPES RÉGIONALES. UN INSTRUCTEUR RÉGIONAL PEUT ÊTRE PRÉSENT AU CNI S'IL Y EST INVITÉ.

✓ **INSTRUCTEUR NATIONAL**

POUR ÊTRE INSTRUCTEUR NATIONAL, IL FAUT ÊTRE INSTRUCTEUR RÉGIONAL. LES DEUX SONT LIÉS, POUR S'ALIGNER SUR L'ENSEMBLE DES BREVETS DE LA FÉDÉRATION ON NE PEUT PAS DISSOCIER CET ORDRE DE NOMINATION.

ORDRE DE NOMINATION :

UN MEF2 PEUT DEVENIR INSTRUCTEUR RÉGIONAL SUR PROPOSITION DE LA CRHS DONT IL DÉPENDS ET SANS AVOIR D'ANNÉES DE PRATIQUE OBLIGATOIRE.

UN INSTRUCTEUR RÉGIONAL PEUT DEVENIR INSTRUCTEUR NATIONAL SUR PROPOSITION DU CNI À LA CNHS QUI VALIDE À SON TOUR ET FAIT SUR-VALIDER PAR DTN (DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL) ET COMITÉ DIRECTEUR.

SON RÔLE SERA EN TANT QUE MEMBRE DU CNI D'ASSISTER À SA RÉUNION ANNUELLE, IL POURRA MANAGER LES ENTRAÎNEURS DES SÉLECTIONS NATIONALES, ÊTRE RESPONSABLE NATIONAL DES FORMATIONS, OU CHARGÉ DE MISSION SPÉCIFIQUE PAR LE CNI.

✓ **DURÉE DE VALIDITÉ DES INSTRUCTEURS**

INSTRUCTEUR RÉGIONAL

LA RÉGION GÈRE SES PROPRES INSTRUCTEURS, CEPENDANT LE CNI PROPOSE PLUSIEURS POINTS PERMETTANT DE RÉSILIER LA VALIDITÉ D'UN INSTRUCTEUR RÉGIONAL:

L'INSTRUCTEUR SERA NOMMÉ POUR 4 ANS SUR PROPOSITION DE LA CRHS. SON STATUT EST RÉVISÉ À MI-MANDAT (MI-OLYMPIADE DONC AU BOUT DE 2 ANS). IL POURRA DONC ÊTRE RAYÉ DE LA LISTE POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE MI-MANDAT PAR LA CRHS S'IL EST JUGÉ INACTIF AU NIVEAU RÉGIONAL AVEC COPIE AU CNI.

LA CRHS DOIT DONC AVERTIR LE CNI DE LA NOMINATION OU LA RADIATION DES INSTRUCTEURS

RÉGIONAUX. LE CNI PEUT EN RÉFÉRER À LA CNHS.

UN INSTRUCTEUR RÉGIONAL PEUT ÊTRE RADIÉ SI, UNE ANNÉE, IL NE PREND PAS SA LICENCE, OU EN CAS DE DÉMISSION.

IL NE PEUT PAS ÊTRE DÉSTITUÉ S'IL EST INSTRUCTEUR NATIONAL.

INSTRUCTEUR NATIONAL

IL EST PROPOSÉ QU'UN INSTRUCTEUR NATIONAL AIT UNE VALIDITÉ DE 4 ANS (DURÉE D'UNE OLYMPIADE) AVEC UNE CARTE PAYANTE (12 EUROS).

LE CNI STATUE CHAQUE ANNÉE SUR L'ACTIVITÉ EFFECTIVE DE L'INSTRUCTEUR.

L'INSTRUCTEUR SERA CONSIDÉRÉ COMME INACTIF S'IL N'ASSURE PLUS AUCUNE MISSION DU CNI DÉFINIE AU NIVEAU NATIONAL. IL NE SERA ALORS PAS RENOUVELLÉ EN TANT QU'INSTRUCTEUR.

LE BILAN SERA TRANSMIS À LA CNHS AVEC JUSTIFICATION EN CAS DE DESTITUTION.

LES MISSIONS SONT RENOUVELLÉS À LA FIN D'UNE OLYMPIADE.

AUCUNE CARTE D'INSTRUCTEUR N'A ÉTÉ ATTRIBUÉ À CE JOUR.

SE RENSEIGNER ET CONTACTER LA FFESSM POUR SAVOIR SI C'EST UNE RADIATION DE VALIDITÉ OU UN RENOUVELLEMENT AUTOMATIQUE DU STATUT D'INSTRUCTEUR SUR BASE INFORMATIQUE.

✓ **MISE À JOUR DES INSTRUCTEURS ACTIFS, SONT CONFIRMÉS EN TANT QU'INSTRUCTEURS NATIONAUX :**

MARC FONTAINE

LAURENT DUBOST

ALAIN HUREAUX

ERIC CLAISSE

LIONEL DUMEAUX

THOMAS DE TREBONS

GILLES RENAISON

PHILIPPE VANRECHEM

KARINE FRISSE

✓ **NE SONT PAS RENOUVELLÉS AU POSTE D'INSTRUCTEUR NATIONAL, N'AYANT EFFECTUÉ AUCUNE MISSION RÉCENTE AU SEIN DU CNI (OU DÉMISSION VOLONTAIRE) :**

LAURENT GAILLARD

SYLVAIN RENARD

8- RIFAHS

✓ LE DOCUMENT RÉFÉRENCIEL "SPÉCIFICITÉ HOCKEY SUBAQUATIQUE" EST RÉ-ORGANISÉ AFIN D'ORIENTER LA FORMATION RIFAHS.

MODIFICATION DU DOCUMENT PROPOSÉ PAR PATRICK LELIÈVRE QUI SERA SOUMIS À LA CNHS POUR VALIDATION.

À CETTE OCCASION, IL EST DÉCIDÉ QUE L'ON CONSERVE L'APPRENTISSAGE DES SIGNES DE LA PLONGÉE CONSISTANT À TAPER SUR L'EAU POUR PRÉVENIR LA SURVEILLANCE AU BORD DU BASSIN.

TOUTEFOIS EN HOCKEY SUBAQUATIQUE, ON PRIVILEGIERA LE CONTACT ORAL PLUTÔT QUE LE GESTE DE PLONGÉE QUI PEUT NE PAS ÊTRE ADAPTÉ DANS CERTAINS CAS.

✓ POUR L'OBTENTION DU RIFAHS, 7 CAPACITÉS DOIVENT ÊTRE VALIDÉES, CERTAINES PAR UN ANTEOR (TRONC COMMUN), D'AUTRES PAR UN MEFI (SPÉCIFICITÉ HOCKEY SUBAQUATIQUE). UNE QUESTION SE POSE : "DOIT-ON RAPPELER DANS CE DOCUMENT LES POINTS DE FORMATION DE L'ANTEOR ?"

LAURENT DUBOST PROPOSE DE PRODUIRE UNE VERSION SPÉCIFIQUE HOCKEY SUBAQUATIQUE AINSI QU'UNE VERSION COMPLÈTE (INCLUANT LES POINTS DE FORMATION DE L'ANTEOR).

9- POINTS DIVERS - SECRETARIAT

- √ DE NOMBREUX DIPLOMES ONT ÉTÉ ENREGISTRÉS SUR LE SITE DE LA FFESSM ET MIS À JOUR. CEPENDANT, LES RESPONSABLES DU SYSTÈME INFORMATIQUE DE LA FÉDÉRATION DOIVENT ENCORE INTERVENIR POUR ENTRER LES DIPLOMÉS QUE LE SECRETARIAT NE PARVIENT PAS À ENREGISTRER.
- √ CERTAINS PRÉSIDENTS DE RÉGION ONT ENCORE DU MAL À S'ADAPTER AU SYSTÈME INFORMATIQUE DE LA FÉDÉRATION ET CELA GÉNÈRE DES MANQUES ET DES RETARDS POUR L'ENREGISTREMENTS DES DIPLOMÉS (EX: UN MEFI QUI N'EST PAS ENREGISTRÉ PAR LA RÉGION EN TANT QU'INITIATEUR ET/OU POSSÉDANT LE RIFAHS NE POURRA PAS ACCÉDER À L'INSCRIPTION DE SON DIPLOME DE MEFI ET NE POURRA PAS REÇEVOIR SA CARTE).
- √ LE SECRETARIAT DU CNI NE PEUT PAS ENREGISTRER LES INITIATEURS SUR LE SITE DE LA FÉDÉRATION CAR LES DOSSIERS SONT GÉRÉS EN RÉGION AU NIVEAU DES CLUBS VIA LE RESPONSABLE DE FORMATION (LORSQU'IL EXISTE).
LE FINANCEMENT DES CARTES POUR LES INITIATEURS DÉLIVRÉES PAR LA FFESSM EST DONC GÉRÉ AU NIVEAU DE LA RÉGION. C'EST LE PRÉSIDENT DE RÉGION QUI DOIT ENREGISTRER LES INITIATEURS.
- √ RAPPEL: CHAQUE PRÉSIDENT DE CLUB POSSÈDE UN NUMÉRO/CODE POUR ENREGISTRER LE RIFAHS ET LES CANDIDATS AYANT OBTENU LEUR DIPLOME D'INITIATEUR (SELON LE CIRCUIT OFFICIEL).
- √ KARINE FRISSE REMPLACE LAURENT GAILLARD EN TANT QUE RÉFÉRANT NORD.

LA SÉANCE EST LEVÉE LE 25 NOVEMBRE 2012 À 13H15.

LE 26 NOVEMBRE 2012,
PAULINE RÉSAL, SECRETARIAT COLLÈGE NATIONAL DES INSTRUCTEURS

NOTA: SUITE À LA DEMANDE DE PASCAL BLANC DE REJOINDRE LE GROUPE D'INSTRUCTEURS NATIONAUX POUR "TRAVAILLER" SUR LES PROJETS TECHNIQUE ET FORMATION ET APRÈS AVIS FAVORABLE DES INSTRUCTEURS CONSULTÉS, NOUS PROPOSERONS SA CANDIDATURE À LA CNHS D'AVRIL.